

Ombres et *hombres*

Version du 20 octobre 2014

« Quand je suis sorti de prison le 17 août 1965, à la date anniversaire de l'exécution de Joaquín et de Francisco, laissant Ferri et Batoux en otages et tous les autres prisonniers, j'étais content parce que cela me permettait de reprendre mes activités, mais je n'ai pas éprouvé de sentiment de délivrance.

En lisant et relisant ma déposition, cinquante ans après, je l'ai enfin éprouvée.

Je viens de sortir réellement de prison.

Mais cela n'a de sens que si je vais jusqu'au bout car il ne faut jamais lâcher. »

Alain Pecunia, octobre 2013

L'auteur des *Ombres ardentes* a saisi l'occasion de la publication de l'article de Steven Forti en Espagne pour ré-affirmer l'hypothèse implicitement évoquée dans son livre en 2004 selon laquelle son « accident » d'août 1966 n'en était pas un. Et pour demander publiquement l'accès aux dossiers de la police française le concernant, maintenant que l'État espagnol lui a communiqué une partie des siens, dont l'interrogatoire de police qu'il avait subi en avril 1963. Pour notre part, et en sa compagnie, nous allons revenir de manière fouillée sur certaines articulations de son histoire, à partir de documents et d'informations inédits qui ont permis à Alain d'étayer son analyse, pas à pas, de 1966 à 2013.

Les Giménologues

Chronologie détaillée

A. 1962-1963 : activisme antifasciste

Dans le cadre de ses activités de soutien au FLN et aux déserteurs de l'armée française à Paris, Alain rencontre Paco Abarca, qui recrute pour un groupe d'action formé par les *Juventudes Libertarias*. Il s'agit de combattre l'OAS en France. Un jour de l'hiver 1961, Alain présente à Paco le docteur A. C., ancien résistant et franc-maçon (responsable de la Spécifique du Grand Orient, tendance anticomuniste), père de son ami de lycée François. Il se trouve qu'A. C. a connu Gabriel Pecunia, le grand-père d'Alain, dans la Résistance et qu'il connaît déjà d'autres libertaires espagnols, dont Cipriano Mera. Ce docteur soutient les jeunes et leur garantit qu'il les couvrira si la police les interpelle. Lui-même organise des groupes anti-OAS, sans doute en rapport avec le Service d'Action Civique gaulliste (SAC). Les projets du groupe d'Abarca ne se concrétiseront pas, car l'OAS est en cours de liquidation du fait de la guerre ultra radicale menée contre elle par les barbouzes.

Alain reste quand même avec le groupe des jeunes Espagnols, qui engage la bagarre contre le franquisme dans le cadre de l'action clandestine de *Defensa Interior*, émanation de la CNT. Le docteur A. C. continue de les appuyer et leur fait savoir par Abarca qu'ils « ont le feu vert des services français pendant six mois. Ensuite, ils ne pourront plus ignorer leur activité ».

Alain : « Le père A. C. ^a faisait croire que nos actions étaient FM ou avec la participation du GO, et n'oublions pas que toutes les loges FM ont pris le deuil lorsque Delgado a été exécuté, puisqu'il était lui-même franc-maçon. Je pense qu'il y a eu une alliance objective entre certains anars et la tendance A. C. au nom de l'anticommunisme. Il a peut-être tenté de nous instrumentaliser car nous étions les seuls groupes d'action disponibles. »

Des actions de la Fédération Ibérique des Jeunesses libertaires (FIJL) commencent au printemps 1962 en Italie et en Espagne. Y participent trois Français, dont Alain. Malgré les graves bévues commises dans le groupe (dont la perte étrange par Jacinto Guerrero de la mallette contenant des documents importants de l'organisation en juillet 1962), et malgré les arrestations d'Espagnols (le groupe de Conill), Alain accepte de repartir en mission en Espagne au printemps 63. Il ne tient pas compte non plus du fait que le docteur A. C. lui demande instamment, ainsi qu'à son propre fils, de ne pas s'engager dans la nouvelle action prévue en Espagne qui lui semble « pourrie ».

Arrêté le 6 avril 1963 à la frontière franco-espagnole pour « activisme anarchiste », Alain est interrogé par la Brigade politico-sociale de Barcelone. Il comprend, comme Bernard Ferri, qu'il était attendu et que le groupe est sans doute infiltré par la police.

Fin 2012 Alain demande à l'État espagnol de lui communiquer les dossiers relatifs à son affaire. Au printemps 2013, le service des archives du ministère de l'Intérieur lui envoie copie de son interrogatoire de police de 1963, où plusieurs noms d'autres personnes citées sont censurés.

Le texte de son interrogatoire de police confirme à Alain ce qu'il pensait : les flics le présentent comme la source de renseignements que seul un indicateur pouvait leur fournir. Un exemple : dans le chapeau qui précède le compte-rendu de la déposition d'Alain, on peut lire :

« On prit tout de suite les dépositions des acteurs pour [...] informer la hiérarchie [...] de la possibilité, selon les dires du détenu, qu'à Madrid et Valence d'autres individus des jeunesses anarchistes tentent de perpétrer d'autres actes terroristes contre les bureaux d'Iberia, Aviaco et la Compañía Transmediterranea.^b »

La chose était impossible, puisqu'il avait été convenu avant le départ d'Alain qu'il n'y aurait pas d'autre mission lancée par le groupe tant qu'il ne serait pas revenu après

^a Son nom est d'ailleurs mentionné dans la liste des RG relative aux anarchistes à interpellier en août 1963 [Voir doc 1 en annexe]. Mais il ne sera jamais inquiété. Claude Pecunia, le père d'Alain, considéra qu'A. C. était responsable de la catastrophique équipée de son fils. Dans un courrier familial, il le présente comme le « chef politique » de l'opération du groupe anarchiste contre lequel il déposera une plainte pour détournement de mineur. A. C. restera encore plusieurs années en contact avec le groupe des Espagnols, notamment avec José Palacios et Jacinto Guerrero, dit *el Peque*, franc-maçon également. Claude Pecunia a aussi rencontré Palacios et Octavio Alberola, trois semaines après l'arrestation d'Alain : on suppose que c'est ce dernier qu'il désigne dans le même courrier comme le « chef militaire » du groupe.

^b « ... de la posibilidad, según manifestaciones del detenido de que en Madrid y en Valencia intentaron perpetrar actos terroristas otros individuos de los grupos juveniles anarquistas, dirigidos éstos contra las oficinas de " Iberia ", " Aviaco " y " Compañía Transmediterranea " ».

l'accomplissement de celle-ci. Par ailleurs, il n'était même pas au courant de l'existence de Bernard et Guy.

Cela rappelle à Alain que, tout au long des interrogatoires, un interprète était présent : à un moment donné, quand ils étaient seul à seul, il dit à Alain qu'il n'avait pas été arrêté en raison de son identification après l'arrestation du groupe de Conill... le laissant conclure tout seul.

Dans le même lot d'archives, Alain prend connaissance d'une instructive note de la police espagnole datant de septembre 1962 (donc juste après l'arrestation du groupe de Conill et la perte de la mallette de Guerrero), qui demande à Interpol de participer aux recherches sur les antécédents de six étrangers (dont Alain), en arguant que les faits incriminés n'étaient pas de nature politique mais de nature criminelle. Le jeune Pecunia était donc déjà dans le collimateur des autorités espagnoles avant même de passer la frontière. Depuis son identification, la police espagnole travaillait sur le groupe libertaire main dans la main avec la police française, comme on peut le conclure à la lecture du rapport des RG du 27 août 1963, intitulé « Les menées terroristes des anarchistes espagnols en France », qui précéda la rafle anti-anarchistes du mois suivant dans la France entière. On ne sait encore exactement si ce document a « fuité » intentionnellement des services, ni à quelle date il a atterri au *Canard Enchaîné*, qui lui-même l'a fait parvenir aux libertaires. Alain n'en a pris connaissance que dans les années 90. La première publication (ou simple citation) connue se trouve dans Fonseca (1998). Il est ensuite publié en intégralité en Espagne dans Gurucharri et Ibañez (2010), puis dans sa version française de 2012, et enfin dans Gonzalbo (2013).

Dans tous les cas, et cela n'est pas sans rappeler le passage cité de l'interrogatoire de la police espagnole, le rédacteur du rapport signale d'entrée que tous les faits cités sont connus grâce aux déclarations des jeunes Français arrêtés, et grâce au père d'Alain Pecunia qui a porté plainte pour détournement de mineur. Il ajoute : « L'existence d'un réseau de complicités susceptible d'être utilisé par ces groupes lors des “ opérations ” a été connue grâce à la découverte d'un document imprudemment égaré dans les P. O. »

Alain : « Pour ce qui concerne la circulaire RG de 1963, objectivement, avec la liste des correspondants des cellules anarchistes espagnoles de la mallette du *Peque*, tout est dit quant à l'identification des militants et “ dirigeants ” de la FIJL. Ils n'avaient besoin ni de Batoux, ni de moi ni de mon père. Me désigner comme “ identificateur ” ne vise peut-être qu'à me neutraliser car, pour “ certains ”, je devais représenter une nuisance potentielle, dans ma thèse d'une infiltration-manipulation du groupe.

Bernard et moi, nous nous étions mis d'accord sur les questions prioritaires à poser à l'organisation lors de notre retour. Cela m'est revenu, étant sorti le premier. J'ai tout de suite senti qu'elles gênaient et cela m'a rendu méfiant. J'attendais le retour de Bernard pour réattaquer sur ce point. Mais cela avait dû inquiéter les manipulateurs ou l'infiltré. C'était mon intuition à l'époque. »

Le service des archives de l'Administration générale a aussi communiqué à Alain des pièces provenant d'un Cabinet de Liaison, créé en 1962 au sein du *ministerio de la Información y Turismo* :

« [...] Il s'agit en réalité de dossiers informatifs émis par l'organisme connu comme " Cabinet de Liaison ", relevant du défunt ministère de l'Information et du Tourisme. La fonction du cabinet était celle d'un centre moderne de documentation : recevoir, réunir et engendrer des faits sur des affaires et des personnes afin de radiographier la subversion qui – à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Espagne – pouvait mettre en péril la sécurité et la stabilité du régime franquiste », commente la chef de section des archives de l'Administration [CONSULTA AGA 329/2013].

À titre d'illustration, on pourra lire, en annexe 2, une pièce concernant le soutien apporté aux trois jeunes Français arrêtés, « Information depuis Paris », et une autre, « Affaire Cinq colonnes à la Une ». Lors des arrestations, et au moment du procès des trois jeunes, des articles avaient paru dans *Candide*, *Le Figaro*, *Le Monde*, *France Observateur*, *L'Express*...

Les autorités espagnoles s'inquiétaient beaucoup des répercussions négatives de cette affaire en Europe, notamment après le mauvais effet produit par les récentes exécutions de Julián Grimau, de Delgado et de Granado, et par la publicité donnée par la presse étrangère au regain des grèves ouvrières outre-Pyrénées. La situation est délicate car, à ce moment précis, l'Espagne mène campagne pour entrer dans le Marché commun. Le ministère de l'Information sait qu'un reportage de la prestigieuse émission Cinq colonnes à la Une est prévu sur l'affaire des trois jeunes Français incarcérés. Le rédacteur de la note prétend qu'il « existe la possibilité de contrôler et d'orienter cette émission dans un sens favorable »... Au final, cette émission ne sera pas réalisée : le consul français de Madrid annonce à Alain, lors de sa libération, que l'État français prendra toutes les dispositions pour que la presse ne parle pas de son affaire et qu'il n'ait pas la possibilité de s'exprimer sur la situation espagnole.

Condamné à deux peines de 12 ans et un jour de prison le 17 octobre 1963 par un conseil de guerre madrilène, Alain Pecunia en passe deux à Carabanchel, puis sera libéré le 17 août 1965.

B. Août 1965-août 1966 : les signaux d'alerte s'accumulent

Alain reçoit les conseils de prudence du consul de France à Madrid lors de ses visites à la prison :

« Guy de Coulhac n'a cessé de me répéter durant ma détention de faire attention à mon retour en France en me citant à plusieurs reprises Bonnier de la Chapelle, le jeune assassin de Darlan, ou le cas d'un jeune Français qui avait disparu dans les Pyrénées quelques années auparavant. Je le voyais chaque mois et j'y avais droit une fois sur deux : " Attention à votre retour ", etc. Il me faisait comprendre qu'" on " aurait peut-être intérêt à me faire taire. »

Fallait-il s'attendre à des représailles venant des ultras parmi les franquistes, ulcérés que Franco cède aux pressions françaises ?

La sortie d'Alain (comme celles de Bernard et de Guy) fut en effet activement négociée par les autorités françaises, au plus haut niveau. En échange, Alain ne devait plus s'immiscer dans les affaires de l'État espagnol. Sa famille devait d'ailleurs veiller au grain, et notamment le grand-père paternel – Gabriel Pecunia, grand résistant –, qui avait adressé, début 1964, une requête à Charles de Gaulle pour qu'il intercède. Philippe de

Gaule lui avait répondu directement, le 14 juillet 1965, en expliquant que la sortie du jeune Français traînait en longueur parce que les autorités espagnoles n'appréciaient pas que les parents d'Alain n'aient pas déposé une plainte pour « détournement de mineur » contre les « instigateurs » des attentats (les anarchistes donc) ^c. Il l'assura toutefois que l'issue de l'affaire était proche, et que « cette clémence tout à fait exceptionnelle » devait être « entourée de discrétion, particulièrement de la part de l'intéressé ». La lettre se terminait sur ces mots :

« Probablement, votre petit-fils vous sera rendu, et il le devra certainement au fait que son grand-père est un ancien de la France Libre. »

Un P.-S. suivait : « La France s'est engagée à ce que nos nationaux [...] pratiquent la règle internationalement reconnue de “ non-ingérence ” dans les affaires politiques internes des pays étrangers, dont les régimes ne regardent pas les Français. »

Un autre courrier du même, d'octobre 1965, plus insistant, rappelait à Gabriel Pecunia que l'État français s'était engagé dans cette affaire, et qu'il garantissait en quelque sorte la neutralité de son ressortissant (Alain). Philippe de Gaulle suggérait même à Gabriel Pecunia de prendre en charge son petit-fils jusqu'à sa majorité, afin de le soustraire à la « mauvaise éducation » donnée par son père, Claude Pecunia, communiste ^d. Autrement dit, en haut lieu, Alain était considéré comme difficilement contrôlable. On devait savoir qu'aussitôt libéré, avant de passer la frontière, le jeune anarchiste avait décliné l'invitation à travailler pour les polices espagnole et française... ^e

De retour en France, Alain continua ses activités et maintint des contacts avec ses amis anarchistes, à coup sûr sous le regard attentif de plusieurs services. Il espérait qu'avec la libération prochaine de Bernard et de Guy ils allaient – entre autres projets – éclaircir les conditions de leurs envois en mission et de leurs arrestations.

Toutefois, « comme je dois faire profil bas, condition à l'élargissement de Batoux et Ferri, mes activités politiques se limitent à voir José Pascual Palacios chaque semaine. Je participe aussi au groupe libertaire franco-espagnol sur les conseils de Pascual (pour que je ne perde pas la main en surveillant l'influence marxisante de Cohn-Bendit). Je constitue un groupe français de soutien à l'ASO avec les libertaires de mon quartier Saint-Fargeau -

^c Cela sous-entendait que le père d'Alain était complice. En réalité, Claude Pecunia avait bien déposé plainte le 12 avril 1963 ; de manière très étonnante, elle ne fut pas enregistrée par le parquet... et elle resta coincée dans une sous-section administrative. Du coup, Philippe de Gaulle n'en fut pas informé. Pourtant, même la circulaire des RG d'août 1963 en faisait mention. Quel service avait-il fait obstruction ? Tout le monde n'était peut-être pas favorable à la libération d'Alain, au niveau des autorités françaises...

^d Gabriel Pecunia (20 décembre 1901 – Sospel 1976) rejoint l'Angleterre le 17 juin 1940. Lors de l'affaire de Dakar, en septembre 1940, il est fait prisonnier par les vichystes. Une fois libéré, en 1941, il rejoint la Résistance intérieure et finit en 1944 commandant militaire FFI de l'Oise. Il adhère au PC en 1944. Nommé censeur militaire à *L'Humanité*, un conflit d'intérêt éclate et il part en occupation en Allemagne en 1944-1945. Il est devenu gaulliste après 1965.

Claude Pecunia (1924 - 2012) s'était engagé dès 1940 dans l'Armée Secrète, puis dans Défense de la France, et ensuite dans le maquis FFI de Chambord, où il est devenu communiste, et il l'est resté. Il mena sa propre enquête via le PCF au sujet des conditions de la mission d'Alain et il considéra que le fils d'A. C., François, y avait joué un rôle trouble, sans doute sous l'influence du père.

^e Dans le cadre de ses démarches « discrètes » pour faire libérer son fils, Claude Pecunia écrivait à son père, quelques mois auparavant :

« [...] la police [connaît] parfaitement le réseau anarchiste (1/2 anarchistes, 1/2 policiers, ce n'est pas moi qui l'ai dit, mais le consul de France à Madrid). » Cf. *Les ombres ardentes*, p. 130.

Porte des Lilas (les libraires de la rue Saint-Fargeau avaient eu droit à une rencontre avec Francisco Calle Mancilla en 1963). Avec ce même groupe, je tente de constituer une liste non-marxisante pour les prochaines élections municipales du XX^e. Je me rends aux « convocations » des Affaires étrangères, ou encore sollicite des entretiens pour suivre l'avancée de la libération de Batoux et Ferri. Je vois quatre ou cinq fois le principal auteur de ma libération, qui me suit de près, le “ Comte ” des *Ombres ardentes*, le baron (belge) Robert Vacquier de Brenne, un ancien agent de *l'Intelligence Service* durant la Seconde Guerre – il gérait à l'époque la fortune de l'émir du Koweït. Le tout en louvoyant pour ne pas me faire recruter par ce dernier ainsi que par le Service des Affaires étrangères (une voie royale !) ».

Autrement dit, Alain affiche un activisme *soft* et pense ainsi calmer le jeu. En sourdine, il ronge son frein par rapport aux projets plus ambitieux de l'ASO, tel le complot « Muñoz Grandes »^f dans lequel elle était embarquée avec le soutien des militants Antonio Montaner à Milan, André Bösiger en Suisse, Helmut Rüdiger en Suède...

Alain : « Je n'ai jamais abordé la partie occulte de l'ASO avec quiconque, excepté, légèrement mais peut-être trop quand même, avec Abarca, qui avait deviné que sous la couleur rose bonbon de l'ASO il devait y avoir autre chose, vu le passé révolutionnaire de ceux qui la soutenaient – ce qui était en fait évident : *eramos bacalado disfrazado y eso nos gustaba mucho*. Pour une fois, on avait l'impression de ne pas être les couillons de l'histoire. »

En réalité, ce complot-là était un secret de polichinelle...

Quant à la famille Pecunia : « Ils se doutent sûrement que je revois des anars, mais je fais le commis réformiste de l'ASO dont j'essaie de vendre la partie officielle. Comme ils savent que j'ai été mis en garde, ils estiment que j'en tiens compte et que je ne sors jamais le soir sans être accompagné, etc. Ils savent également que de mon comportement dépend la sortie des deux autres ; donc, le danger sera après et, me connaissant, ils doivent croiser les doigts et avoir hâte que je sois majeur ! »

Décembre 1965 : « Sortie de prison d'un ami d'adolescence, Bruno G., qui a eu un fort engagement dans l'OAS d'Algérie, dans les tristement célèbres commandos Delta. Condamné à mort puis gracié pour finir amnistié, il se rend chez moi pour remercier ma mère de lui avoir envoyé des colis. Je le revois une seconde fois en janvier 1966 : il me dit que je figure sur une liste d'activistes (où je suis le seul de gauche) que les barbouzes sont chargés d'éliminer sous forme de rixe provoquée ou d'accident. Je ne le reverrai plus. Cet ami était haut placé dans l'organigramme OAS et pas un rigolo. Pour qu'il vienne me voir juste pour ça, c'est que c'était sérieux et pour que je prenne mes précautions. Mais dans mon cas, ces barbouzes-là ont peut-être été doublés par une autre équipe. »

Alain ne parle à personne de cette menace précise, mais cela lui donne à réfléchir.

Juillet 1966 : « Séjour à Valescure avec mon parrain Pierre Martineau dans la propriété du député-maire de Saint-Raphaël, René-Georges Laurin (1921-2006), résistant puis gaulliste. C'est une des façons d'assurer ma sécurité, et cela me convient.

Pierre Martineau, inspecteur des finances, est un grand ami de mon père depuis leur adolescence à Cherbourg où mon grand-père était affecté. Apparemment dans le premier

^f Cf. *Les Ombres ardentes*, 2004, pp. 197-200.

cercle gaulliste (il met la main à la loi de finances), il fréquente le SAC et le Grand Orient, comme mon grand-père.

La propriété du député-maire a été plastiquée par l'OAS et il y a un couple de gardiens, dont l'homme est un ancien légionnaire. C'est lui qui surprend un individu en train de surveiller la propriété et il m'avertit personnellement d'être très prudent. Pour moi, c'est une lumière d'alerte. En fait, le Conseil des ministres espagnol a donné son accord pour l'annistie de Ferri et Batoux le 10 juin et les autorités françaises doivent le savoir. »

Bernard et Guy sont libérés le 27 juillet 1966. Alain ne reverra jamais Batoux.

« Le 31 juillet, quand nous rentrons chez moi à Paris et que je plante tout le monde pour aller rejoindre Bernard Ferri, mon parrain se montre fort mécontent. Au cours des années suivantes, il me reprochera à chaque rencontre d'être parti pour retrouver Bernard, comme si nos retrouvailles avaient déclenché un processus inéluctable. Pourquoi ? Elles étaient des plus naturelles. Il y a là quelque chose qui m'échappe et qui est pourtant essentiel : “ Pourquoi as-tu été retrouver Bernard ? ” C'était plus une constatation fataliste qu'une question. »

En remontant de Valescure, Alain informe son père à Grenoble qu'il ne se sent pas en sécurité. Arrivé à Paris, il retrouve aussitôt Bernard :

« Sur le point de reprendre ma voie aventurière avec l'ASO – je peux m'attendre à présent à ce que *Florian* se manifeste par un courrier via Cases, ainsi que nous l'avons décidé –, je lui refille mon projet alternatif de kidnapping de deux policiers espagnols œuvrant sur le territoire français, afin de convaincre des journalistes d'une telle présence, qui représentait pour nous deux un réel scandale, et à la demande de nos camarades de prison : “ Faites au moins ça quand vous rentrerez, dénoncez la collusion des polices françaises et espagnoles. ” Bernard doit passer vers le 15 août sur mon lieu de vacances à Saint-Michel-Chef-Chef pour la mise au point.

Nous allions revenir à la charge à deux ; nous étions plus proches de la vérité que nous ne le pensions. Et l'on peut réellement le croire vu que la manipulation-infiltration a duré jusqu'en 1974... »

C. 1966-2013. L'attentat et ses suites

Le 2 août 1966, Alain reçoit un courrier de Cases. Dans la nuit du 4 au 5 août 1966, parti à cyclomoteur, il est retrouvé quasi mort sur une petite route de Loire-Atlantique, région où il passait ses vacances en famille. La gendarmerie estivale de Tharon-Plage se montre particulièrement passive au niveau de l'enquête, plus que bâclée : elle n'a même pas récupéré les affaires d'Alain dans le fossé, c'est sa famille qui s'en est chargée. La gendarmerie conclut à un accident de la circulation : Alain, bourré, a été renversé par une voiture, dont le conducteur s'est enfui.

Traumatisme crânien, la colonne lésée en plusieurs endroits, il survit mais reste paralysé des jambes :

« Je n'avais pas trace de chute sur mon corps ni sur mes vêtements. Il y avait une fracture de la colonne diagnostiquée, sans plus, en fonction des moyens d'investigation médicaux de l'époque. Il a fallu attendre une radio de profil vers 2004 pour découvrir que la vertèbre D5 avait été totalement enfoncée et avait disparu. Une brûlure étrange au bras droit fut constatée, mais les vêtements n'étaient pas brûlés : il a fallu attendre 1997 pour qu'un

médecin israélien m'explique qu'il s'agissait d'une électrocution provoquée, et d'ailleurs j'avais la sortie de l'arc électrique sous les talons, ce que les toubibs à l'époque avaient pris pour des escarres de pression. »

Au sortir, des semaines après, de son état comateux, un seul souvenir émerge de ce moment traumatique : des hommes sont penchés sur lui et disent, entre autres : « Tu ne pensais quand même pas t'en tirer comme cela, mon salaud ! » Alain sait qu'il a été victime d'un attentat, mais ce n'est que des années plus tard qu'il pourra reconstituer plus précisément le mode opératoire utilisé pour tenter de l'assassiner :

« Je passe la soirée à Saint-Michel de 21 h 30 à 2 h ; nous nous rendons au “ casino ” de Tharon, que je quitte à 2 h 15 ; je suis retrouvé dans un fossé vers 2 h 30. Donc, interception vers 2 h 20 (sans doute après un coup sur la tête), et transport de mon corps en camionnette un peu plus loin, sur les lieux où l'on m'a retrouvé, après que l'on m'eut asséné une électrocution et des coups ayant entraîné une fracture de la colonne. Une simple lésion de la moelle entraîne une détresse respiratoire et cardiaque, d'où l'urgence de l'intervention. Dans mon cas, avec une vertèbre déboîtée, la moelle entièrement sectionnée, plus l'électrocution, j'ai vraiment été laissé pour mort, *dixit* le neurochirurgien[§], et j'ai survécu par miracle. Une mise en scène est effectuée pour maquiller l'attentat en accident. Mais le tout a dû être bâclé car une première voiture arrive vers 2 h 30 et le conducteur se porte à mon secours. »

Éléments qui vont dans le sens d'une élimination politique :

« Les semaines suivantes, toutes les rumeurs et contre-rumeurs qui circulaient venaient jusqu'à mon lit d'hosto avec les visites. Après les plus triviales, à commencer par la rumeur d'une élimination politique, survenait la contre-rumeur : “ Bien sûr, ce sont les anarchistes, car il les a donnés. ” Le document des RG d'août 1963 circulait-il déjà ? Pour certains, sûrement, pense Alain.

Toutes les contre-rumeurs avaient une même source prétendant tout savoir des circonstances : un certain M., qui était soi-disant survenu sur les lieux de l'accident peu de minutes après l'arrivée des personnes qui m'ont porté secours. »

Courant septembre 1966, un officier des RG de Loire-Atlantique démarre une enquête et vient à son chevet à l'hôpital. Il est persuadé qu'il s'agit d'un attentat en rapport avec ses activités politiques. Devant l'étonnement du jeune anarchiste, il lui dit :

« Vous êtes avant tout un citoyen français et l'on a tenté de vous éliminer sur le territoire national. Cela est suffisant pour nous pour enquêter sur l'affaire. »

Alain : « Pour lui, il y avait la logistique d'une main-d'œuvre locale qui ne manquait pas car la région avait été un lieu de refuge pour toute l'extrême droite depuis les cagoullards, les collaborateurs et jusqu'à l'OAS, tous sympathisants du franquisme. De simples activistes OAS ont pu se faire embaucher sans en référer à un haut lieu qui n'existait plus guère. Il y avait aussi la présence remarquée de deux véhicules immatriculés en Espagne et – ce que j'appris alors – un terrain de camping du SDECE tout près à Pornic. Ce pouvait être une initiative franco-espagnole avec sur place l'intervention de membres d'un service

[§] Dans son rapport du 23 octobre 1970 ledit chirurgien certifie avoir donné des soins « dans le service de Clinique Neuro-Chirurgicale à Monsieur Alain PECUNIA, hospitalisé dans ce service du tant au tant, victime, *paraît-il*, d'un accident de la voie publique (chute de mobylette). »

hexagonal, sachant pourtant qu'il est illégal d'éliminer un citoyen français. La présence insolite et ostentatoire d'Espagnols dans le bled paumé pouvait correspondre à de la figuration pour " habiller " une action purement française...

Je pense qu'il y a un côté affaire Goldman avec *Honneur de la Police*, où l'on retrouve, en 1979, un service avec une main-d'œuvre impliquant, par flic ou indic interposé, à la fois les RG, la DST et le SDECE. Après, débrouille-toi pour retrouver l'initiateur. Les *Honneur de la Police* ont couvert les GAL [ou, plus exactement, une organisation clandestine anti-terroriste qui leur préexistait] dans ce meurtre. Dans cette affaire, le commando comprenait un OAS, des membres de l'extrême droite dont un ancien para, un RG et un DST, agissant sur ordre de Debizet, alors président du SAC. Ce qui est la configuration idéale, car elle compromet indirectement les services mentionnés.^h

Cet officier RG attendait que je lui dise que c'était une tentative d'élimination, j'ai pensé qu'il était républicain et de bonne volonté, mais, immobilisé sur mon lit, à part le fait que je ne pouvais rien dire, intuitivement j'ai craint que l'on ne monte une provocation contre les milieux anarchistes. J'ai dit alors que je n'y croyais pas. »

1967 : vers la fin du premier trimestre, le commissaire divisionnaire des RG, Roger Noël, un ami de la familleⁱ, confirme à Alain qu'il s'agit bien d'une tentative d'élimination des « services » :

« " Il y a eu des remous et l'affaire a été réglée en interne " : en langage clair, rien ne sortira jamais des tenants et aboutissants. Une précision : lorsque Noël est descendu chez moi un soir – la première fois que je le revoyais depuis l'accident –, je lui ai dit que j'avais trois pistes. J'avais droit à une question, j'ai donc évoqué la piste A. C., qu'il a écartée tout de suite pour me dire qu'il s'agissait des " services ". Je n'ai pas évoqué les autres pistes, car elles étaient liées à mon activité militante, et je n'avais pas l'intention de me confier à Noël (un flic reste un flic, comme disait mon père), qui me croyait devenu réformiste autogestionnaire... De toute façon, les autres pistes rejoignaient les " services ", terme vague malgré tout, vu la nébuleuse qu'il recouvrait (service action RG, DST, SDECE, plus toutes les officines de sécurité occultes de l'État. »

1969 : Mort d'A. C. d'une crise cardiaque

« En 1969 ou 1970, le consul de France à Madrid – qui venait de prendre sa retraite et qui m'avait, tant de fois, mis en garde durant ma détention contre " un accident " – me rendit visite pour me dire qu'en aucun cas il ne pouvait s'agir d'une tentative d'élimination : " Ce ne peut être qu'un accident. " Autrement dit, l'État français était dans le coup.

^h « Selon certains, Pierre Goldman gênait la diplomatie française. Si l'on en croit Charlie Bauer, habitué de la lutte armée et des quartiers de haute sécurité, Pierre Goldman et lui-même avaient deux fers au feu en 1979 : lancer la lutte armée avec un groupe de douze personnes et une péniche de kalachnikovs (!) et aider les indépendantistes basques de l'ETA. Et, comme l'assène posément Robert Pandraud : " Il n'est quand même pas normal que, sur le sol français, un type acquitté avec grande bienveillance se permette de gêner nos relations diplomatiques. " » (« Révélations sur l'assassinat de Pierre Goldman », par Sylvie Braibant, mardi 26 janvier 2010, *Le Monde diplomatique* : <http://www.monde-diplomatique.fr/carnet/2010-01-26-Pierre-Goldman>. Cet article annonçait le documentaire « Comment j'ai tué Pierre Goldman », une enquête de Michel Despratx et Philippe Nahoum pour les films du Bouloi, 55 minutes, diffusé sur Canal+ le vendredi 29 janvier 2010.)

ⁱ Voir la notice à ce nom : document 3 en annexe.

Je penchais donc pour l'élimination, mais je ne pouvais pas en faire état, et personne dans mon entourage familial ou politique ne voulait en entendre vraiment parler. J'ai donc appliqué ma méthode cartésienne : attaquer le Fonds automobile pour écarter l'origine accidentelle par l'intermédiaire des tribunaux.

Résultat : pour le Tribunal de Grande Instance – sans avoir demandé l'opinion du médecin de l'hôpital qui était prêt à donner son point de vue –, je m'étais fait ça tout seul. Pour la Cour d'appel, ce n'était pas possible tout seul, mais ce n'était pas non plus un véhicule. Par ailleurs, elle refusa de demander une expertise médicale “ car celle-ci sortirait du champ médical ”.

Je pouvais donc revenir en 1969 à la thèse de l'élimination par une demande de complément d'enquête visant à interroger le fameux M. qui prétendait tout savoir. J'avais deux témoins sûrs (les automobilistes qui m'avaient secouru) parmi les personnes à entendre. L'enquête fut confiée au SRPJ de Rennes. Elle n'a pas vraiment interrogé tout le monde et, visiblement, elle ne le souhaitait pas. L'un des deux témoins sûrs est revenu me voir, désolé, les deux inspecteurs l'ayant dissuadé de témoigner...

En 1971, j'écris aux RG pour qu'ils reprennent leur enquête, reconnaissant que certains éléments de leur thèse d'une élimination m'avaient convaincu. Dans la semaine, je reçois la visite d'un officier chevronné : “ Monsieur, nous savons tout, mais comme vous ne vouliez pas admettre qu'il s'agissait d'une tentative d'élimination, nous ne pouvions rien faire.

- Et maintenant ?
- C'est différent. Vous n'avez rien à faire, nous nous occupons de tout. ”
- Il ajoute : “ Nous avons tous les éléments et identifications des individus en notre possession et nous attendons votre feu vert, vous n'avez aucune démarche à faire ; tout va aller très rapidement à présent. ”

Comme lors de l'enquête du RG de septembre 1966, l'officier contacté en 1971 insista sur le fait que je devais être porteur d'un document ou d'une lettre compromettante, et que j'aurais été “ intercepté ” pour récupérer ladite lettre ou ledit document. Cette question a toujours été une énigme pour moi. Si j'avais été en possession d'un tel document, je ne l'aurais pas trébuché sur moi (où ? dans la poche de mon pantalon ?), alors que j'étais en tenue estivale. Et de quel document “ compromettant ” pouvait-il s'agir ? Il n'y a que le second courrier de Philippe de Gaulle ou la lettre de Cases, mais ça semble mince. Ou bien c'est le prétexte qui a été donné à l'équipe agissante. Puis la réalité a dépassé l'intention affichée ou a dérapé.

Pour avoir lu suffisamment de bouquins sur les services divers et variés, il est évident que, si les RG savaient tant de choses, c'est que l'un des participants s'était confié à eux en échange d'une protection après le “ dérapage ”. Parfois, dans ces groupes d'intervention, il y a quelqu'un qui estime que cela est allé trop loin, et il se protège en confiant certaines choses, et dans ce cas, il se serait adressé aux RG de Loire-Atlantique. Ils ont bien reconstitué la succession des faits. »

La visite du RG se passa en juin 1971, et en septembre il n'y avait toujours rien. Roger Noël, tenu au courant, dit à Alain qu'ils attendaient qu'il se « confie » : « Auparavant, il m'avait dit de ne pas m'attendre à grand-chose car “ cela avait été réglé en interne ”. De fait, l'information pénale fut classée sans suite. J'ai plutôt conclu qu'ils avaient été stoppés par la DST. Et, là, tout seul, je ne pensais pas faire le poids. »

En 1976, juste avant l'expiration décennale, Alain porte plainte contre X pour tentative d'homicide volontaire, avec constitution de partie civile, via son avocat M^e Yann Choucq, de Nantes. Dans le texte de ladite plainte, le caractère politique de l'affaire est souligné :

« Il convient de rappeler que l'exposant fut libéré le 17 août 1965 après avoir signé un recours en grâce et que cependant il s'était engagé auprès des autorités espagnoles et pour bénéficier de cette mesure à ne faire aucune déclaration publique ni avoir aucune activité politique pouvant nuire au régime de ce pays, avec l'assurance que [...] ses camarades [...] seraient relâchés. [...] Que par ailleurs il pouvait être considéré comme un élément jugé dangereux par certaines forces politiques espagnoles et en particulier par les organisations para-militaires les plus conservatrices dans la mesure où il pouvait être soupçonné d'avoir découvert l'identité d'une personne haut placée dans les organisations politiques d'opposition illégale qui avait une activité de renseignement auprès de l'autorité établie en Espagne. Que d'autres éléments venus récemment à sa connaissance tendent à fonder davantage cette hypothèse dans la mesure où un tel personnage a effectivement existé depuis 1963 au sein de l'organisation à laquelle il appartenait, et ce jusqu'en 1974. Que ce dernier a fait d'ailleurs l'objet d'un mandat de recherche dans l'affaire dite de l'enlèvement du banquier Suarez en mai 1974.^j »

La plainte est instruite et confiée au SRPJ de Rennes. Pour commencer, il prétend ne pas pouvoir accorder foi à l'enquête menée « de sa propre initiative » par l'officier des RG qui était venu en 1966 (et qui mourut en 1969 à l'âge de quarante ans). Ensuite, il s'empresse d'aller voir le grand-père maternel d'Alain, Charles Breton :

« Franco est mort, votre petit-fils ne sera pas indemnisé par l'Espagne. Faisons en sorte de démontrer qu'il s'agit d'un accident avec une automobile. »

Alain : « Mon grand-père m'avait téléphoné l'info dès le passage des policiers, et il était tout heureux, alors qu'il était tombé dans leur piège, car il était impossible de démontrer un accident automobile, puisque ce n'en était pas un. Par ailleurs, ce grand-père avait été adjudant-chef du 2^e Bureau. C'était un taiseux, mais il avait dû ensuite se rendre compte du piège, car il a suivi une piste pour son compte. Elle devait être sérieuse, car il ne voulait pas que mon frère et moi venions en vacances chez lui comme d'habitude, ce que nous ne comprenions pas à l'époque. Il est décédé en juin 78, quinze jours avant de venir me rendre visite dans le Berry “ pour me parler ”, lui qui ne quittait jamais sa tanière. Mon frère et moi en avons parlé récemment, car sa mort était “ étrange ”. »

Alain précise que sa mère, à l'époque, craignait des représailles contre le reste de la famille : « Familialement et politiquement, la thèse de l'attentat dérangeait, ça inquiétait et ça obligeait à se poser des questions. Mon grand-père paternel s'en est douté tout de suite lorsque l'amiral Chabrier, le médecin général que j'avais rencontré à Noël 1965 à Menton, lui a dit que vu ma constitution je n'avais pas pu me faire ça tout seul. Et puis il y avait ses six « camarades » espagnols de la France Libre appartenant à l'ASO, qui lui ont dit ce qu'ils en pensaient. Mais dans les milieux de l'OAS, l'élimination de Pecunia a circulé comme une traînée de poudre aussitôt – paradoxe... »

Après discussion avec son avocat en 1977, Alain apprend que les inspecteurs du SRPJ n'ont trouvé aucun dossier politique à son nom ; ce qui veut dire que sa fiche de police a

^j Il s'agit d'Inocencio Martínez : voir note 7, b. dans la version française de l'article de Forti.

disparu.^k Pourtant, en 1971, le commissaire divisionnaire, chef de service des RG Pays de la Loire, l'avait informé que des éléments détenus par ses services se trouvaient à la Direction centrale de Paris.

Donc, plus de traces du dossier : la plainte aboutit à un non-lieu.

1979 : Assassinat de Pierre Goldman à Paris.

En 1985 ou 1986 Roger rencontre le frère d'Alain et revient sur la question : « C'est les services qui ont fait ça, la police française. »

Alain : « Il n'a pas dit SAC non plus, ce qui aurait été dans leurs cordes. Dans le terme " police " seul, il y a un côté officiel. Il faut inclure les RG dans le terme police, et la PJ. Seuls les RG et la DST ont la clé dans leurs dossiers.

Quand, dans mon parcours de vie, j'ai croisé des gens de services ou d'officines, deux thèses étaient exprimées : une leçon qui a mal tourné, une élimination ratée (mais si l'ordre avait été officiel, on aurait fini le travail plus tard, donc c'était semi-officiel). Mais c'est peut-être l'enquête RG qui les a empêchés d'aller jusqu'au bout en se mettant en travers de leur chemin. Normalement, il y a une signature par la méthode (ou le panel de méthodes).

Dans les mois qui ont suivi, il y a eu un événement similaire en Espagne, un type (ancien activiste nationaliste croate ou serbe) fut retrouvé dans un fossé, la colonne fracturée (et c'était l'époque où il y avait dans les Baléares une sorte de consortium d'activistes qui se vendaient au plus offrant, des fachos de tout poil et tout pays). »

Fin des années 1980 : « Des excuses officieuses d'un officier de la DGSE [qui a succédé au SDECE en 1982] me sont parvenues via un familier, lui demandant de me transmettre les regrets de cette maison pour ce qui m'était arrivé, disant que c'étaient des temps obscurs. »

« Vers 1990 François Duperrey, un camarade français, me fournit un extrait du rapport des RG de 1963. Lui était au courant depuis 1963 [?] et selon ses dires la CNT de la Tour-d'Auvergne en avait fait des copies. À l'époque il serait également paru dans *Le Canard enchaîné* [à vérifier]. Le recto est la première page de la circulaire et au dos figure un texte de Roda Gil rendant hommage à Delgado et Granado (et il m'avait dit que cela avait été distribué par La Tour-d'Auvergne. »

Années 1990 : Jacinto Guerrero, *El Peque*, s'était plus ou moins mis à l'écart dans le groupe en 1963, après la perte de la mallette. Il rentra en Espagne en 1979. Il défraye la chronique des deux côtés des Pyrénées quand sa collaboration avec le ministère de l'Intérieur espagnol est rendue publique. Il est présenté comme un rouage important de la guerre contre l'organisation basque ETA depuis 1983. Il le revendique, tout en prétendant que le PSOE – et lui-même – n'avaient rien à voir avec le GAL et ses méthodes. On attribue au GAL, du 3 décembre 1983 au 13 février 1986, une quarantaine d'attentats, dont vingt-trois assassinats (certaines sources évoquent 27 ou 34 morts) et des enlèvements perpétrés au Pays basque français.

^k Voir en annexe le document 4 : les deux pages de la lettre de 1977 d'Alain à son avocat.

En 1991 sort en France chez Michel Lafon *Section Manipulation* le livre de l'ex-inspecteur des RG Jean-Marc Dufourg, qui prétend le contraire. Il affirme que le *Peque* a obtenu de la police française (RG) et ramené en Espagne des dossiers sur des membres de l'ETA, les mêmes qui seront assassinés par le GAL. Il en a été témoin. Alain ne le lira qu'à la fin des années 1990.

Commentaire de *L'Humanité* du 3 mai 1991, « Qui manipule qui ? » (<http://www.humanite.fr/node/21674>) :

« Le paradoxe d'un homme comme Dufourg, c'est que son passé au sein de la “ section manipulation ”, baptisée celle des “ coups tordus ”, avec tout ce que cela suppose de méthodes détestables, plaide quelque part pour sa crédibilité actuelle. Voilà un ex-flic qui, débarrassé du devoir de réserve, s'en donne à cœur joie : “ Tout ce que je connaissais de la Loi, c'était la façon de la contourner sans se faire remarquer ; au royaume de certaines sections des RG, la fin justifie les moyens. ”. »

1995. Un article du *Monde* du 21 septembre continue à alimenter le scandale du terrorisme d'État mené en Espagne et en France ¹:

« Pendant les années 80, un certain Ángel Guerrero Lucas, que l'on dit proche, dans les milieux policiers, des Renseignements Généraux français, a été l'homme clé de la collaboration policière et judiciaire entre Paris et Madrid dans les affaires concernant l'ETA. Directement mis en cause en 1991 par l'ancien inspecteur des Renseignements Généraux Jean-Marc Dufourg, il avait saisi la justice et dénoncé ces “ affabulations ”. M^e Jacques Vergès, avocat de M. Dufourg, avait alors exhibé une photo montrant le plaignant en compagnie des policiers des RG français. »

Alain : « En 1995, je reçois un coup de téléphone étrange et bref en fin d'après-midi : “ Tu es un homme mort. ” J'ai d'abord pensé à une erreur, concernant un autre Pecunia (mon frère). Mais le ton (une voix française) me tracassait. J'ai appelé ma mère pour le lui dire, sachant qu'elle transmettrait. Dans la demi-heure, elle me rappelait pour me dire que ce devait être pris au sérieux, et que je ne bouge pas de chez moi. Elle me rappela à peine une heure plus tard pour me dire que mon environnement était sécurisé, y compris le parking et que dans l'impasse devant mon immeuble, je devais apercevoir une camionnette blanche qui resterait là toute la nuit. Mais je devais partir dès la première heure pour la campagne où je serais en sécurité totale et je devais y rester le temps qu'il faudrait. On me dirait

¹ En 1995, Felipe Gonzalez est encore au pouvoir pour un an, et il est président du Conseil européen à ce moment-là. Le GAL est en principe fini, mais en France une trentaine de membres du GAL sont encore incarcérés. La question de l'éventuelle aide apportée par les autorités françaises aux activités du GAL reste ouverte. Les députés du PCF ont réclamé en vain, le 25 mars 1996, la création d'une commission d'enquête parlementaire sur la question. Chargé d'instructions sur le GAL quand il était en poste à Bayonne, le juge Christophe Seys a, depuis sa nouvelle affectation à Vannes, publiquement dénoncé les entraves mises à son travail par sa hiérarchie et la police française. L'ex-inspecteur Lucien Aimé-Blanc a aussi fait quelques révélations sur l'implication de la France dans les activités du GAL. Et l'on reparle de l'affaire Goldman : « Les GAL, ou, plus exactement, une organisation clandestine anti-terroriste qui leur préexistait, sont aussi soupçonnées d'avoir tué Pierre Goldman, en collaboration avec le mafieux marseillais G. Zampa. » (Éléments choisis dans la notice Wikipedia sur les GAL.)

quand je pourrai revenir. À la campagne, je suis vachement isolé au fond de 400 m de chemin en impasse, avec seulement une ferme au début du chemin. Mais j'ai fait confiance et l'alerte a été levée au bout d'une semaine environ. J'ignorais qui assurait ma sécurité sur place (c'est le genre de question qui ne se pose pas). C'est une anecdote, mais j'ai souvent éprouvé le sentiment, durant ces années, d'être en quelque sorte protégé. L'initiative de ma sécurisation est celle d'un chef de service qui a pris ça sur lui, sans plus.

Pourquoi cet appel ? Son sens : premier, on va te tuer ; second, tu es hors-jeu, continue de l'être. Je penchais pour le second car c'est au même moment que l'affaire autour du *Peque* sortait en Espagne. Ce n'est que plus tard que j'ai réalisé qu'elle avait commencé à sortir publiquement en 1991.

Le 22 février 1996, un nouvel article sort dans *L'Humanité*, intitulé « La police française a couvert les attentats terroristes du GAL » (<http://www.humanite.fr/node/125067>) :

« Entre le moment où les commissaires Galy et Berland sont alertés et l'arrivée de Charles Pasqua au gouvernement en 1986, la France connaîtra la vague d'attentats terroristes la plus sanglante jamais perpétrée sur son territoire depuis ceux de l'OAS. [...] Apparemment, il n'y a jamais “ eu lieu ” de rechercher la vérité. “ Le jour où des noms de fonctionnaires français sont apparus dans mon enquête, on m'a fait comprendre que la collaboration que j'étais en droit d'attendre serait limitée au minimum ”, révèle ainsi, dans *l'Humanité Dimanche* de la semaine dernière, le juge bayonnais Christophe Seys, en s'interrogeant sur les conditions dans lesquelles les mercenaires du GAL ont pu obtenir des renseignements précis et des photographies de leurs futures victimes.

Des assassinats sur contrat. La réponse est peut-être dans un livre de l'ex-inspecteur des Renseignements généraux Jean-Marc Dufourg qui rapporte qu'en 1985, “ pendant près d'un an, nous avons vu un homme qui se présentait comme étant très proche du ministre de l'Intérieur espagnol rendre visite à notre sous-directeur. À chacune de ses visites à la direction, Guerrero Lucas repartait avec des dossiers. Pour les avoir ouverts en cachette nous savions qu'ils contenaient les photographies, les noms et les adresses des militants de l'ETA Militaire réfugiés en France, à qui le gouvernement français avait accordé le droit d'asile ”. Ni Dufourg ni le sous-directeur des RG n'ont été questionnés. »

1996 : Alain se voit remettre l'intégralité du rapport des RG de 1963¹ par un libertaire. « Dans la mesure où j'estime que ce rapport me fait porter le chapeau, à tort ou à raison, lorsque j'en ai pris connaissance, j'y ai vu un chaînon manquant pour mon *accident*. »

1995-1996 : Dans la même période, la chaîne de télévision ARTE demande à Alain de participer à la réalisation d'un documentaire sur l'affaire Delgado et Granado, où le *Peque* interviendra aussi. Alain estime que le message téléphonique menaçant lui signifiait de rester « neutre », de ne pas se manifester dans ce projet. Il n'en tiendra pas compte et l'équipe viendra tourner une séquence à son domicile.

¹ Selon le CRAS de Toulouse, ce rapport des RG circulait depuis quelques mois dans les réseaux libertaires : Antonio Téllez l'avait fait parvenir au CRAS en octobre 1995, accompagné d'un petit mot daté.

Décembre 1996 : le documentaire de 58 minutes de Lala Gomá et Xavier Muntanyá, « Granado et Delgado, un crime légal », est diffusé sur la chaîne française ARTE, puis en Espagne. Les déclarations qu'y fait *el Peque* sont en contradiction totale avec celles des autres acteurs de l'affaire, et cela alimentera de nouveaux soupçons à son encontre.

Pour Alain, tout va dans le même sens : l'appel-avertissement de 1995 indique qu'« on » ne voudrait pas qu'il se mêle de la publicité donnée à un personnage dont il pense qu'il s'est comporté en indicateur de la police. Un retour circonstancié et à large diffusion sur ces années-là, notamment à partir du documentaire d'ARTE, allait forcément poser sur la table la question de l'infiltration dans le MLE :

« Alberola avait toujours écarté l'hypothèse que le *Peque* fût un flic en 1962-63, mais il l'était peut-être dès Madrid. J'ai toujours eu le sentiment – mais ça reste un sentiment – qu'“ on ” a cru que je n'étais pas loin de découvrir la manip-infiltration qui était toujours en cours – en l'occurrence le *Peque* –, et que ses employeurs devaient le protéger pour poursuivre la manip dans nos milieux. »

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, le fait qu'il perde la mallette en 1962 ne l'a pas du tout rendu suspect, commente Alain :

« Moi, je suis revenu d'Espagne le lendemain ou surlendemain, Paco Soler se marrait (Octavio n'avait pas encore vraiment dit ce que contenait réellement la mallette), et il disait que c'était de leur faute s'ils n'avaient pas eu suffisamment confiance pour laisser la mallette dans sa maison. Personne n'a alors soupçonné personne, et la seule inquiétude qui a gagné les uns et les autres était de savoir ce qu'elle contenait réellement. ^m

^m Grâce au fils de Paco Soler qui a consulté les mémoires inédites de ce dernier, nous en savons maintenant un peu plus sur les conditions de la perte de cette fameuse mallette (en fait un cartable en cuir marron) et sur son contenu. Marthe et Renacer Soler se rappellent avoir souvent vu *el Peque* prendre quantités de notes et copier des adresses qu'il glissait dans ce cartable. Marthe lui a même demandé un jour si cela n'était pas imprudent.

Extrait des mémoires inédites de Paco Soler, traduit de l'espagnol par Renacer :

« Des camarades, trois, se présentèrent à la maison. Ils faisaient partie de ceux qui préparaient les actes d'action directe. Deux venaient chercher du matériel, l'autre, un Italien, devait aller en Espagne pour une de ces actions. Ils cherchaient, en plus, un endroit approprié pour vérifier les effets de l'explosion d'un engin.

Trois heures plus tard ils revinrent en disant que pendant qu'ils s'étaient éloignés de la voiture pour effectuer l'essai, on leur avait volé, dans la voiture, de l'argent, une carte d'identité qu'ils avaient dans la veste et un cartable avec des documents. Ils avaient eu l'innocence, le peu de vision ou le culot d'aller à la gendarmerie du village le plus proche (Canet) et porter plainte pour vol et le plus grave, en donnant mon adresse pour qu'on me restitue, si on le retrouvait, ce qui avait été volé. Quand ils me le dirent, en me proposant que je passe à la gendarmerie pour voir si quelqu'un l'avait rapporté, on peut imaginer quelle fut ma colère et j'eus une altercation avec eux. Pour comble, ils m'avaient mis à découvert devant la police plus qu'une femme faisant du “strip-tease”. En plus je dus leur prêter mille francs pour qu'ils puissent retourner à leur “base”. Inutile de dire que l'idée d'aller à la gendarmerie ne m'effleura même pas. Le dénouement d'une partie de la bêtise de cette affaire ne se fit pas attendre.

Le service des “Renseignements Généraux” de la Préfecture des Pyrénées-Orientales me fit savoir que je devais me présenter en leurs bureaux. Ce n'était pas nouveau, ces services comme la D.S.T. m'appelaient de temps en temps compte tenu que j'étais ou avais été Secrétaire Interdépartemental de la C.N.T., pour que je les informe des effectifs, du nombre d'adhérents et de la situation organique de notre Organisation. C'était le prétexte, ensuite, directement ou indirectement, avec beaucoup de vaseline, comme savent faire ces services, que je leur dise si je savais quelque chose sur des “bases de matériel” et si je savais où étaient, en les nommant, quelques camarades guérilleros, en me tendant l'hameçon sur les avantages que

En 1996, mon affaire était encore chaude, car elle aurait mis en cause un participant qui allait devenir une personnalité, et tant qu'il serait vivant, on n'y aurait pas accès. À cette époque, la tentative d'accès au dossier a été bloquée au plus haut niveau de l'État (selon ma source, dont je ne peux évidemment dévoiler l'identité). »

2004 -2005 : « Après la parution des *Ombres ardentes*, je constate qu'en juillet 2005 la librairie de la rue Nélaton, siège de la DST, insiste pour que je fasse une dédicace, car le livre est un best-seller chez elle parmi les hauts cadres de la DST. Donc, je comprends que ces messieurs souhaitent me rencontrer...

La librairie est parfaitement décorée, mais c'était le jour des attentats de Londres et tout le monde était sur le pont ! »

« En 2007-2008, mon frère qui vit en Loire-Atlantique sur les lieux mêmes de " l'accident " rencontre un de mes anciens camarades d'adolescence, ancien activiste de l'OAS, qui lui avoue qu'il hébergeait deux vrais activistes de l'OAS lors de mon accident,

je pourrais obtenir en collaborant, tant personnellement que pour l'Organisation. Comme on peut le deviner, je laissais glisser.

Je m'attendais à ce que ce soit une visite de routine de plus. Quelle ne fut pas ma surprise (si quelque chose pouvait encore me surprendre) quand le responsable des questions espagnoles de ce Service me fit tranquillement m'asseoir et posa sur la table des feuilles ; j'en lus quelques-unes. Elles étaient remplies d'adresses, parmi elles celle de Renacer, de Flori et la mienne, et quelques autres, connues, de camarades actifs. Il me demanda : que pensez-vous de tout ceci que l'on a trouvé entre autres choses dans un cartable près de Canet ? Je ne sus que lui répondre. "Vous imaginez si cela tombe entre les mains de..." Je lui répondis : "Puisque c'est vous qui les avez, il n'y a aucun danger." Il me coupa tout net : "Des copies comme celles-là sont entre les mains de la D.S.T., de tous les services de la police française et d'Interpol et vous devez savoir que certains services d'ici et les espagnols..." En fait il voulait me dire [que les polices françaises et espagnoles pratiquaient le] donnant-donnant, et qu'à cette heure elles étaient entre les mains de la police franquiste. La conversation en resta là et il me renvoya en me serrant la main et me dit : "Faites attention, très attention. La chose est sérieuse." Je le remerciai. Que pouvais-je faire de plus, sinon sortir de la torpeur dans laquelle j'étais tombé ? »

Commentaires d'Alain Pecunia : « Je me souviens d'être allé chez Soler (avec Francois Poli ou Jacques Noël) quand Octavio nous dit que le cartable avait été récupéré, mais qu'il n'y avait pas de mal, que le voleur n'était pas intéressé par les papiers et qu'ils étaient restés en ordre. C'est là qu'il y a eu un grand vide et que Poli et Noël se sont empressés de prendre la tangente en me conseillant d'en faire autant. Entre le vol et la récupération du cartable, il y eut un temps assez court, deux à trois jours, je dirais. Et comme tout cela se passait après mon retour de mission en Espagne, fin juin, je situerais cet événement au début dans les premiers jours de juillet 1962. »

Le cartable aurait été restitué à la CNT de Toulouse via Tatareau (le RG local qui s'occupait des Espagnols en exil), et el Peque l'aurait récupéré. Donc son contenu devait être parfaitement connu de la CNT. Pourtant il ne l'a pas été par les intervenants du DI. Autrement dit, el Peque étant plus ou moins écarté des actions du DI, les autres organisateurs des missions à venir Paco Abarca et Octavio Alberola n'ont jamais su réellement ce que les flics de France, d'Espagne et d'Interpol savaient. Il semblerait que la CNT de Toulouse – et sans aucun doute aussi el Peque – ait dit à Octavio qu'il ne fallait pas s'en faire : qu'en conclure ?

et que ceux-ci avaient été mis en garde à vue par la DST. Il y a donc eu un dossier DST en plus de celui des RG, et la DST n'était peut-être pas le " mauvais " dans cette affaire. »

2011 : *el Peque* continue de défrayer la chronique, en tout cas en Espagne où un gros article récapitule plusieurs moments du parcours de Guerrero :

<http://www.vilaweb.cat/noticia/3899386/20110617/jacinto-guerrero-lucas-lagent-trifasic.html>

En novembre 2012, Alain demande copie des dossiers le concernant aux archives espagnoles ; il les reçoit au printemps 2013. Il apprend à cette occasion que les archives du ministère de l'Intérieur concernant la FIJL seront consultables en 2017.

D. Petit bilan :

Voilà comment Alain a rassemblé la plupart des éléments de son affaire, avec des à-coups chronologiques, puisqu'il n'eut pas connaissance, en leur temps, de documents qui lui auraient permis de conforter son intime conviction :

- Le rapport des RG d'août 63 qui circulait dans le ML peut-être depuis cette date, lu dans son intégralité en 1996.
- Le livre de Dufourg, sorti en 1991, lu seulement à la fin des années 90.
- L'entretien donné par *el Peque* à *Diario 16* (octobre 96), dont il ne prend connaissance qu'au début des années 2000.
- Ce n'est qu'en 2007 que le frère d'Alain l'informe par écrit de son entretien avec Roger Noël de 1985 ou 86.
- C'est à la mort de son père, en 2012, qu'il lira des lettres de 1963 de ce dernier (adressées à Gabriel) : il y apprend que Claude Pecunia savait que la police espagnole avait identifié Alain depuis 1962 (demande Interpol) et que les groupes FIJL étaient infiltrés de manière importante.
- Alain consulte en 2013 sa déposition auprès de la police espagnole, où l'on voit comment l'utilisation d'un mouchard est dissimulée, en attribuant à Alain des déclarations qu'il n'a pas faites.

Un élimination programmée ?

« Une fois qu'on a toutes les données, un fatras apparent, il faut trouver la formule qui y apporte cohérence tout en laissant des inconnues.

La formule qui me satisfait (pour ce moment) est la suivante. Il faut se souvenir que Bernard et Guy ont signé leur recours dans la foulée du mien (juillet 1965) ; qu'ils devaient sortir à Noël 1965 et ne sont sortis qu'à la fin juillet 1966, inexplicablement. De plus, leur libération était conditionnée à mon comportement une fois libéré : je m'engageais à ne rien entreprendre contre les autorités espagnoles.

À partir de là, pour une raison X, Bernard et Guy ne sont pas sortis comme prévu en fin d'année, car les Espagnols mettaient comme condition à leur élargissement ma neutralisation. Cela a dû faire l'objet d'une négociation pas évidente pour les Français, mais il était important pour eux que Bernard et Guy finissent par sortir car ça commençait à faire désordre, et les autorités s'étaient engagées à nous ramener tous les trois.

Mais je ne pouvais être neutralisé avant qu'ils ne sortent, cela aurait soulevé des questions. Pour une raison Y, on a décidé d'envisager ma neutralisation, qui ne pouvait avoir lieu qu'après leur sortie (d'où ma présence sur la liste de Bruno).

Un dispositif nécessairement complexe a été mis en place. Mais il y avait des hésitations pour donner le feu vert (beaucoup d'anciens Français libres étaient encore en place). Il y en eut jusqu'au dernier moment, et mon parrain apporte la clé : “ Pourquoi nous as-tu quittés ce soir-là pour aller voir Bernard ? ” Je pense que c'est ma rencontre avec Bernard qui a levé la dernière hésitation.

Et cela ne pourra jamais être démontré. On ne peut que soulever les étrangetés sans rien prouver ; il y a trop de béton.

Et j'ai enfin compris le comportement des uns et des autres. Et puis ça ramène les Espagnols dans le coup car il y en a eu “ trop ” sur les lieux à l'époque.ⁿ »

Mais pour boucler cette affaire, il faut évidemment qu'Alain accède aux dossiers le concernant, que la raison d'État française bloque depuis si longtemps...

Les Giménologues, 20 octobre 2014. Texte revu par Alain Pecunia.

En terminant cet article, nous avons une pensée pour Salva [Salvador Gurruchari] qui nous a quittés, il y a peu à Gérone. <http://losdelasierra.info/spip.php?article3538>

Annexes :

- 1 Rapport des RG de 1963.
- 2 Documents des archives espagnoles du *ministerio de la Información y Turismo*.
- 3 Notice sur Roger Noël.
- 4 Lettre d'Alain à son avocat.

Bibliographie sommaire :

Pecunia, Alain, *Les ombres ardentes. Un Français de 17 ans dans les prisons franquistes*, Bron, Cheminements, 2004. Sur Feedbooks, version numérique (et actualisée) de ce livre, sous le titre : *Sombra y Sol - Matricule 44*.

Fonseca, Carlos, *Le Garrot pour deux innocents*, Paris, CNT-RP, 2003.

Gurruchari, Salvador et Ibáñez, Tomás, *Une résurgence anarchiste. Les Jeunesses libertaires dans la lutte contre le franquisme*, La Bussière, Acratie, 2012. (Édition originale espagnole, Barcelone, Virus, 2010.)

ⁿ « Auparavant avec Antonio Barranco, ancien secrétaire national de la CNT à Madrid dans les années 40, et ancien des Groupes de défense [Cf. <http://losdelasierra.info/spip.php?article731>] nous avons écarté une hypothèse espagnole : ils m'auraient flingué ou fait sauter. C'était vicieux, donc français. Il est une règle entre États, que m'a expliquée un lieutenant-colonel de la DGSE lors de l'expulsion d'un terroriste arabe dans les années 80 qui faisait scandale à l'époque : en échange, c'est au pays d'origine de régler définitivement le problème. Dans mon cas, soit la décision a été prise en fonction des années 62-63 et de mon côté fouille-merde pour protéger une manipulation-infiltration qui dépassait même le cadre de la FIJL, avec une justification morale : mon aide au FLN, confirmée par la proposition d'asile politique des Algériens après mon *accident*. Soit mon implication dans la part occulte de l'ASO a surgi par une indiscretion (que je vois possible de deux côtés), et certains au gouvernement ont pensé que cela suffisait comme cela et qu'il fallait me faire comprendre mon obligation de non-ingérence (qui m'avait été rappelée à plusieurs reprises) envers l'Espagne en tant que Français. »

Gonzalbo, Jordi, *Itinéraires Barcelone-Perpignan*, Lyon, ACL, 2013.

Alberola, Octavio et Gransac, Ariane, *L'anarchisme espagnol. Action révolutionnaire internationale*, Paris, Bourgois, 1975 (réédité chez Acratie en mai 2014).

Marti, Vicente, *La saveur des patates douces*, Lyon, ACL, 1998.

J. J. Alcalde, *Los servicios secretos en España : la represión contra el movimiento libertario español*, Ed. SOV, Madrid, 1995 <http://fr.scribd.com/doc/115066685/Juan-J-Alcalde-Los-Servicios-Secretos-en-Espana-La-represion-contra-el-movimiento-l>

T. Ariza & F. Coudray, *Les GARI – 1974. La solidarité en actes : enlèvement du banquier Suarez*, Toulouse, CRAS, 2013.